



# VILLAGES DU LAC DE PALADRU

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

**Présents** : G. SEIGLE-VATTE – maire

MC CIOR – E. MERMET - J. FOROT – M. TRAVERS – J. GARIN – Ch. PEROT – Ph. ACCORSO – C. COLLOMB – E. ORTIZ – B. MATHIAS – D. SEYVE – C. CLOR - F. TERRIER - D. CARRON – D. GUILLAUD -

**Excusés ou absents** :

JP. BRET (pouvoir à G. SEIGLE-VATTE) - RX. FAIVRE-PIERRET (pouvoir à J. GARIN) – L. KAISSARIS (pouvoir à Ch. PEROT) – P. MEUNIER-BEILLARD (pouvoir à MC. CLOR) – A. VERRIER – E. GUINET (pouvoir à J. FOROT) – F. CHEVALLET – P. MAILLEY – C. MOINE – C. SANCHEZ-LAFAURIE -

**Secrétaires de séance** : Philippe Accorso et Christiane Pérot

**ORDRE DU JOUR** :

- 1) – Budget supplémentaire : communes, CCAS, budget annexe
- 2) – Participation financière aux travaux de curage du chenal de la Fure
- 3) – Remboursement à M. Pouradier Duteil des travaux d'entretien du chemin des Fayes
- 4) – Convention ENEDIS pour servitude pour le lot « Grand Paysage »
- 5) – Demande de la Préfecture : mise en place d'un pôle d'accueil en mairie dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération ; subvention DETR pour achat de matériel informatique
- 6) – CAPV : Commission locale d'évaluation des charges transférées
- 7) – Délibération pour le maintien du Tribunal de Bourgoin-Jallieu
- 8) – CDG38 : Désaffiliation de la ville et du CCAS d'Echirolles
- 9) - Indemnité percepteur
- 10) - Harmonisation de la redevance des ordures ménagères pour les locataires du Pin et Paladru
- 11) - PAI école de Paladru : enfant Terrier
- 12) - Modification du contrat de l'animateur Jeunesse
- 13) - Création d'un poste d'attachée principale : promotion interne
- 14) - Association du Patrimoine : demande de subvention
- 15) - REXOR : Enquête publique : délibération pour mise en exploitation d'une unité de démétallisation partielle par traitement chimique dans le cadre d'une extension d'activité de l'usine d'enduction sur matières plastiques.
- 16 – Déclaration d'Intention d'Aliéner

- 17 – Livret d'accueil
- 18 – Demande de subvention pour l'école
- 19 – Question diverses

Avant l'ouverture de la séance, le Président donne la parole à un groupe de riverains mécontents des nouvelles directives prises en matière de ramassage des déchets ménagers. En effet, et cela a été un point important soulevé lors de la grève d'octobre à la CAPV, par mesure de sécurité, les camions bennes ne doivent plus faire de marche arrière lorsqu'il n'y a pas d'aire de retournement.

Les riverains ne peuvent descendre leurs poubelles au bas du chemin (800m) et estiment que le service n'est pas rendu alors qu'ils paient les taxes s'y rapportant.

Le Président rappelle que cette situation découle des autorisations de construire données lors de la précédente mandature et qu'il est regrettable qu'à ce moment-là, l'aire de retournement n'ait pas été décidée. Aujourd'hui, la seule possibilité pour la commune est d'acheter 400m<sup>2</sup> de terrain à condition que le propriétaire concerné soit d'accord pour vendre.

Le Président prend bonne note des revendications des riverains et va voir ce qui est possible de faire.

Les riverains quittent la salle et la séance commence.

Le compte-rendu de la séance du 28 septembre n'appelant aucune modification, il est approuvé à l'unanimité.

### **1) – BUDGET MODIFICATIF : COMMUNES, CCAS, BUDGET ANNEXE**

A partir du budget primitif, un certain nombre de postes ont été réajustés en fonction des dépenses et des recettes réalisées en fonctionnement et en investissement.

#### *Budget principal de fonctionnement, dépenses/recettes*

- Budget primitif : 2 112 338€
- Budget modificatif : 851 168€

#### *Budget principal d'investissement, dépenses/recettes*

- Budget primitif : 1 966 470€
- Budget modificatif : 871 723€

**Au terme de la présentation détaillée, le Conseil approuve à l'unanimité le budget modificatif de fonctionnement et d'investissement.**

#### *Budget annexe de fonctionnement, dépenses/recettes*

- Budget primitif : 307 341€
- Budget modificatif : - 28 849€

#### *Budget annexe d'investissement, dépenses/recettes*

- Budget primitif : 295 074€
- Budget modificatif : - 28 984€

**Les élus approuvent à l'unanimité le budget annexe modificatif de fonctionnement et d'investissement.**

### *Budget du CCAS en fonctionnement, dépenses/recettes*

- Budget primitif : 7 600€
- Budget modificatif : 6 602€

### *Budget du CCAS en investissement, dépenses/recettes*

- Budget primitif : 0€
- Budget modificatif : 50€

**Les élus approuvent à l'unanimité le budget modificatif du CCAS en fonctionnement et en investissement.**

## **2) – PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE CURAGE DU CHENAL DE LA FURE**

Sur demande du sous-préfet, les communes du Tour du lac et tous les usagers du système lac/Paladru du bassin versant Paladru/Fure, devaient participer au curage du chenal de la Fure. Le montant total des travaux étant estimés entre 38 000 et 50 000€, la commune devait s'acquitter de 2 000€ suivant une clé de répartition, qui sont ensuite tombés à 1 000€.

Au final, le montant des travaux est de 38 000€. Les participations du Conseil départemental, de la CAPV, des aciéries du Bonpertuis, la SCI du Tour du Lac, le SIBF et le CCBE, font que la somme nécessaire a été atteinte ; les communes sont donc exemptées de versement.

## **3) – REMBOURSEMENT A M. POURADIER DUTEIL DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU CHEMIN DES FAYES**

Il s'agit d'un chemin rural qui a une forte pente, non goudronné, et dont l'eau ravine la terre notamment lors de fortes pluies. De nombreux trous se forment gênant la circulation. M. POURADIER, riverain a donc décidé de faire des travaux pour un montant de 510€ et en demande le remboursement.

Les élus souhaitent qu'une décision soit prise en ce qui concerne ce type de chemin. Qui doit en faire l'entretien ? Ils demandent qu'il soit bien précisé à M. POURADIER qu'il s'agit bien d'une aide exceptionnelle et qu'elle ne se renouvellera pas.

Les élus proposent que la même délibération, prise au Pin en la matière, soit également prise pour Paladru.

**Les élus votent par 18 pour et 2 abstentions le remboursement des 510€**

## **4) – CONVENTION ENEDIS POUR SERVITUDE POUR LE LOT « GRAND PAYSAGE »**

Il s'agit d'autoriser l'entreprise Valrim, promoteur, d'empiéter sur l'entrée du lotissement de Grande Pièce afin de faire passer des conduits sur 36m linéaires pour la création du lotissement « Grand Paysage » jouxtant les limites de propriété.

**Aucune remarque n'étant formulée, les élus acceptent à l'unanimité**

## **5) – DEMANDE DE LA PREFECTURE : MISE EN PLACE D'UN POLE D'ACCUEIL EN MAIRIE DANS LE CADRE DU PLAN PREFECTURE NOUVELLE GENERATION ; SUBVENTION DETR POUR L'ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE**

La préfecture se déchargeant de l'accueil du public pour certaines actions (permis de conduire, cartes d'identité, passeports, etc.), elle sollicite les communes pour pallier la demande et propose une subvention DETR pour la mise en place d'un ordinateur destiné au public pour toutes leurs démarches. Il va de soi que, dans cette hypothèse, c'est le personnel communal qui sera contraint d'apporter une aide aux personnes non habituées à utiliser ce type de matériel. Le coût est de 1 800€ sur lesquels la DETR verse 50% soit une aide de 900€.

**Après discussion, les élus demandent que ce point fasse l'objet d'une discussion avec les maires du tour du lac lors de la réunion du 22 novembre.**

#### **6) – CAPV : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Suite au courrier de la CAPV du 18 septembre dernier, lu en séance par le Président, relatif à l'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, il est précisé que la commission des charges transférées a fixé les conditions de financement de la compétence « gens du voyage » transférée par la loi NOTRE aux intercommunalités. Les charges de fonctionnement des aires d'accueil existantes soit 103 920€, sont prélevées sur la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) des 3 communes concernées : Voiron, Rives et Tullins, ce qui représente pour ces communes 3€/hab.

Les charges d'investissement qui seront nécessaires pour des travaux de modernisation ou de création-remplacement d'aires d'accueil, sont évaluées à 94 000€/an. Cette somme sera prélevée sur la DSC des 28 autres communes de la CAPV, dont notre commune pour un montant de 3 867€, ce qui représente environ 1,50€/hab.

**Après en avoir délibéré, les élus votent, à l'unanimité, la somme de 3 867€ pour les charges d'investissement.**

#### **7) – DELIBERATION POUR LE MAINTIEN DU TRIBUNAL DE BOURGOIN-JALLIEU**

Le Président donne lecture d'un courrier émanant du Barreau de Bourgoin-Jallieu à propos de la réforme de la carte judiciaire à nouveau d'actualité. Le regroupement des juridictions ne permettra pas forcément d'améliorer le service public de la justice. La volonté affichée par les services de la chancellerie consiste à mettre en adéquation le ressort des cours d'appel avec le découpage administratif des régions puis, dans un second temps, à mettre en place un tribunal de première instance qui regroupe les juridictions de première instance mais à l'échelon départemental. Depuis quelques temps déjà, ce tribunal est menacé de fermeture au bénéfice d'un regroupement. Or, la justice de proximité est un acteur éminent de la construction de la société et sa présence participe au maintien de la sécurité et de la paix publique.

Des actions ont déjà été entreprises pour son maintien. Une demande du Tribunal de Bourgoin-Jallieu sollicite les élus pour voter une délibération afin que cet établissement public reste sur la commune suscitée.

**Après discussion, les élus votent, à l'unanimité, en faveur du maintien du Tribunal de Bourgoin-Jallieu.**

#### **8) – CDG38 : DESAFFILIATION DE LA VILLE ET DU CCAS D'ECHIROLLES**

Comme un certain nombre de grandes villes, Echirolles souhaite sortir du Centre de Gestion 38 estimant qu'avec une population de 35 000ha et le personnel adéquat, la commune peut parvenir seule, à gérer son personnel. Elle souhaite donc ne plus s'affilier.

Cela remet en cause la solidarité entre commune s'il ne reste plus que les communes rurales à faire perdurer cette affiliation. Les grandes communes, qui ont des moyens, ne jouent plus le jeu et celles qui vont rester vont avoir des coûts plus importants à verser.

**Les élus, en désaccord avec cette demande, votent unanimement contre la désaffiliation d'Echirolles au CDG38**

## **9) – INDEMNITE PERCEPTEUR**

Il s'agit de voter, chaque année, une indemnité au percepteur, pour le travail et l'aide qu'il apporte à la commune. Le montant proposé est de 578€.

Il est rappelé qu'au Pin, l'indemnité demandée était de 1 000€ et que les élus l'avaient baissée à 500€.

Certains élus pensent que le percepteur reçoit déjà un salaire pour le travail qu'il fait et qu'il n'est pas nécessaire de verser une somme complémentaire.

D'autres estiment qu'avec la création de la commune nouvelle, les demandes nombreuses des secrétaires pour les transferts de compte et autres conseils, il serait bon d'accéder à la demande et de le faire venir présenter les comptes de clôture.

**A cette demande, 9 sont contre et 12 pour. Le versement de 500€ est donc accordé.**

## **10) – HARMONISATION DE LA REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES POUR LES LOCATAIRES DU PIN ET PALADRU**

Le Président précise qu'il y a deux procédures différentes pour le paiement, par les locataires, de la redevance des ordures ménagères. Le Pin fait payer le coût réel alors que Paladru applique un coût différencié. Il s'agit de locataires logés dans des structures communales ou de bâtiments communaux gérés par la commune (école, poste, commerces...).

**Après discussion, les élus décident à l'unanimité d'harmoniser et de rétablir une redevance sur l'ensemble de la commune à coût réel.**

## **11) – PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ECOLE DE PALADRU : ENFANT TERRIER**

E. Ortis informe de la demande de parents d'un enfant scolarisé en petite section, souffrant d'allergie à l'arachide, pour intégrer la cantine. Ce délicat problème soulève bien des questions notamment en matière de responsabilité et de compétence du personnel encadrant à pouvoir répondre aux premiers secours en cas d'alerte allergique et plus particulièrement à la cantine.

Les élus, estimant le risque trop important par rapport à la responsabilité ne souhaitent pas accéder à la demande. Ils regrettent vivement de ne pas répondre favorablement mais estiment que chaque situation est différente et sera étudiée au cas par cas.

**Par 20 contres et 1 abstention, la demande est rejetée.**

## **12) MODIFICATION DU CONTRAT DE L'ANIMATEUR JEUNESSE**

MC. Clor déclare qu'il s'agit de passer au 6<sup>ème</sup> échelon, indice brut 430, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, Patrice Monnard, employé comme Directeur de l'animation intercommunale jeunesse du Tour du Lac. Les maires concernés avaient accédé favorablement à cette demande il y a quelques mois. Patrice est contractuel en contrat de travail à durée indéterminée (CDI). Le passage au 6<sup>ème</sup> échelon dans son déroulement de carrière, entraîne une augmentation mensuelle d'environ 10€.

**A l'unanimité, les élus votent favorablement cette demande.**

### **13) – CREATION D'UN POSTE D'ATTACHEE PRINCIPALE : PROMOTION INTERNE**

Le Président soumet au vote la proposition de passer Odile Perrin, dans le cadre de la promotion interne, au grade d'attachée territoriale principale. Pour cela, le poste doit être créé. Au regard de sa charge de travail, de son implication administrative dans la création de la commune nouvelle qui oblige à reprendre tous les secteurs, il est constaté que ce poste peut être créé.

**A l'unanimité, les élus votent favorablement la création d'un poste d'attachée principale.**

### **14) – ASSOCIATION DU PATRIMOINE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Ch. Pérot relate la demande de l'Association du Patrimoine qui sollicite la commune pour une aide dans le cadre de la création d'un livre sur le patrimoine de Paladru.

Les responsables de l'association ont été reçus et il leur a été proposé, comme cela s'est fait pour le livre du Pin, de participer à une souscription pour un montant de 3 600€ représentant 200 livres à 18€, sachant que le prix public sera de 20€.

Le budget global estimé est de 9 700€ pour 1 000 exemplaires. L'association verse 1 300€ au graphiste pour lancer le travail. En prévision, 8 500€ de recettes (y compris la souscription de la commune) pourraient rentrer, il resterait donc à trouver 1 200€ environ pour arriver au montant du budget. L'association propose d'organiser des animations ou rencontres pour trouver les fonds nécessaires.

La souscription débiterait de décembre à mars 2018 avec une fabrication en mars et une parution en avril 2018. L'association pourra aussi racheter des bouquins à la commune pour les vendre dans les Offices de Tourisme ou autres.

Les élus émettent un avis favorable à la demande de subvention sous conditions : 1) – mettre une préface du maire. 2) – intégrer 4 pages sur le Pin pour démontrer l'alliance des deux communes. 3) – si l'association trouve d'autres sources de subventions, elles viendront en diminution de celle de la commune.

**Ces conditions étant notées, les élus votent, à l'unanimité, la subvention de 3 600€ pour la fabrication de ce livre.**

D. Seyve profite de ce point pour lire un courrier du 3 novembre émanant de l'Association du Patrimoine demandant la réalisation d'un fléchage des voies d'accès pour situer la chapelle des Trois Croix ; elle souhaite également retrouver les statues qui étaient à l'intérieur, actuellement entreposées dans l'église St Michel et suggère une inauguration avec les commentaires d'un géographe.

### **15) – REXOR : ENQUETE PUBLIQUE : DELIBERATION MISE EN EXPLOITATION D'UNE UNITE DE DEMETALLISATION PARTIELLE PAR TRAITEMENT CHIMIQUE DANS LE CADRE D'UNE EXTENSION D'ACTIVITE DE L'USINE D'ENDUCTION SUR MATIERES PLASTIQUES.**

Le Président, qui était présent à la journée porte ouverte avec 3 élus du Villages du Lac de Paladru, constate les efforts importants fait par cette entreprise de 110 salariés en matière d'environnement et d'innovation. Une enquête publique est lancée pour l'installation de machines de démétallisation partielle. Par délibération, les élus doivent donner leur avis quand à cette enquête.

**Les élus, à l'unanimité donne un avis favorable à la mise en exploitation d'une unité de démétallisation partielle.**

## **16) – DECLARATION D’INTENTION D’ALIENER (DIA)**

Sur le Pin, les biens suivants sont mis à la vente :

- Propriété Bret – le Grand Etang – La Combe - 100 000€
- Maison – Consorts Servoz – Route du Chassigneu : 190 000€
- Maison Diamante – route de Bresin – 200 000€
- Terrain de 500m<sup>2</sup> – M. Yazisi – route du Mollard - 30 000€

Sur Paladru :

- Maison – impasse Champ Olivet – TEDESCHI – 180 000€
- Terrain de 1028m<sup>2</sup> - JANIN/VIAL – 70 000€

**Les élus, à l’unanimité, ne souhaitent pas préempter l’ensemble de ces biens.**

## **17) – LIVRET D’ACCUEIL**

Ch. Pérot rappelle qu’il a été décidé de créer un livret d’accueil pour les nouveaux arrivants. Un devis a été demandé au graphiste qui a fait celui du Pin. Le montant s’élève à 690€ pour le graphisme et 1 535€ pour l’impression des fiches et des chemises soit un montant total de 2 225€ pour 500 chemises, 10 fiches par chemises (50 fiches de chaque pour répondre aux besoins immédiats).

Elle rappelle que pour le Pin, 1 000 chemises avaient été commandées et qu’il en reste environ 600. Elle pense qu’il serait dommage de ne pas les utiliser et que l’on pourrait trouver une solution pour les adapter pour janvier. Ceci ne remettant pas en cause le travail à faire pour la chemise des Villages du Lac de Paladru.

**A l’unanimité, les élus acceptent les devis présentés.**

## **18) – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L’ECOLE**

MC. Clor soumet au vote une demande de subvention pour une participation de 840€ au transport des écoliers de deux classes de Paladru et une du Pin pour visiter deux musées à Grenoble. Cette destination n’étant pas dans le périmètre du territoire du Pays Voironnais, il n’y a pas de prise en charge de sa part. Ces visites s’inscrivent dans le projet pédagogique des écoles en association avec le Pays d’Art et d’Histoire.

Il serait regrettable, ajoute-t-elle, qu’avec le projet de musée sur Paladru, les élèves ne puissent aller voir le fonctionnement de ceux en place. Elle précise que le Sou des Ecoles de Paladru a refusé cette prise en charge financière.

**Après discussion, les élus votent à l’unanimité la participation de 840€ pour les frais de transports.**

## **19) – QUESTIONS DIVERSES**

- *Salle Pallas*

Me Fessler, dans un courrier, demande une délibération du conseil municipal à propos du suivi devant le Tribunal du dossier de malfaçons de la salle Pallas. Pour cela, il demande un supplément de 1 800€ pour continuer à présenter cette affaire.

A l'unanimité les élus délibèrent favorablement estimant qu'il faut aller au bout de la procédure.

- *Repas de fin d'année*

Il avait été demandé aux personnels de se prononcer sur un repas ou un apéritif dînatoire au moment de Noël sachant qu'à Paladru il y avait un repas et au Pin un apéritif. Le personnel étant mitigé à 50%, il est décidé de procéder, pour cette année, à un apéritif dînatoire au Pin. La date du 22 décembre à 19h30 est retenue.

- *Cœur de village*

D. Seyve propose de créer une commission « cœur de village » composée d'élus des deux communes historiques. Il faut prévoir 3 à 4 réunions dans l'année. D. Seyve adressera un mail et les élus intéressés répondront pour participer.

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **23H00**.

ooOoo

**Prochaine réunion du Conseil municipal : VENDREDI 15 DECEMBRE à 20h30 à Paladru**